

Catherine BERSANI
POUR UNE REORIENTATION DE LA POLITIQUE DU LITTORAL

Le mercredi 17 mars, dans le cadre de ses réunions-débats, le Cercle pour l'Aménagement du Territoire a invité Catherine Bersani, Inspecteur Général de l'Équipement, et coordinateur du collège « espaces protégés, paysage et architecture » du Conseil Général des Ponts et Chaussées, à réfléchir sur l'avenir du littoral français. Très variée tout au long de ses quatre façades maritimes, la zone côtière bénéficie d'une attractivité exceptionnelle et d'un accroissement important de sa population. Atout majeur de la France, son développement n'en demeure pas moins fragile et aléatoire. Consciente des dangers qui s'accumulent et volontairement alarmiste, Catherine Bersani a plaidé en faveur d'une forte réorientation de la politique du littoral, incluant un nouveau contrat social.

Rapporteur général de la Commission « Littoral » du Conseil National d'Aménagement et de Développement du Territoire, qui a délivré en juillet 2003 un message assez pessimiste sur la situation du littoral, Catherine Bersani, devant les membres du Cercle, enfonce le clou. Le constat est inquiétant, souligne-t-elle, la disparition silencieuse de l'identité littorale constitue une réelle menace. Une occupation déstructurée et irréversible de cet espace unique est en marche. L'impressionnante croissance démographique, touristique et plus généralement économique du littoral, n'a pas été maîtrisée. Les raisons en sont nombreuses. L'absence de définition du littoral, perçu uniquement dans son cadre institutionnel et global, empêche d'en analyser les richesses et les manques. Assimilé à la ligne côtière, réduit à un espace linéaire et étroit, il n'a pas été traité dans sa profondeur géographique et démocratique de territoire vivant. Il n'est pas non plus appréhendé dans un cadre dynamique, il y a en quelque sorte « arrêt sur image ». Il n'y a pas de véritable reconnaissance, de stratégie commune de la part des administrations et de l'État, à une exception : la DATAR. Cette dernière a fait la preuve d'une politique innovante, elle s'est illustrée avec des initiatives remarquables, comme à Fos, exemple d'une bonne vision intégrée de l'aménagement du littoral. Elle a également fondé l'Établissement Public d'État de la Basse-Seine. Un instrument intéressant, qui aide notamment à créer du logement social en milieu rural, à favoriser les équipements publics, à sauvegarder l'environnement littoral. Il fonctionne à la fois comme une banque à taux zéro pour le portage foncier des collectivités et un bureau d'ingénierie pour définir les stratégies foncières, précise-t-elle. Le rapport Picard, sur la « France côtière », paru au début des années 70, témoigne de la vision analytique de la DATAR, de son sens de la prospective, deux qualités qui manquent cruellement à l'actuelle politique du littoral. Ce rapport « mythique » a d'ailleurs été à l'origine de l'invention du Conservatoire du Littoral. Et Jean Fourastié, qui y a collaboré, imaginait à l'horizon 2020 un grand péage à 20 kilomètres du littoral et prévoyait l'extinction du droit de propriété privée sur le littoral...

Traiter le littoral d'une manière éclatée, inconsistante est un paradoxe démocratique. Situé « entre deux eaux » - l'eau salée de la mer d'un côté, l'eau douce des bassins versants côté terre-, il forme un territoire vivant, porteur d'une histoire et d'une culture originale, malheureusement fragilisé du fait des carences de l'État en matière de politique de développement local, de gestion volontariste à l'échelle adéquate. A ce sujet, le dernier recensement offre un éclairage intéressant, note Catherine Bersani. A sa lecture, on se rend compte que la façade méditerranéenne n'est pas l'apanage des gens riches et âgés. Au contraire, la croissance de la population entre 20 et 35 ans y est supérieure au niveau national ; il en va de même pour les créations d'emploi. Il y a donc d'indéniables facteurs de

dynamisme, mais parallèlement des clignotants qui passent au rouge pour la sécurité, le logement.

Sur la façade Manche-Mer du Nord, le renouvellement naturel laisse une part importante aux classes d'âge les plus jeunes. Toutefois, l'ensemble de la population y est sensiblement moins qualifié qu'ailleurs.

Quant à la façade Atlantique, il y a là urgence à agir. Le taux de croissance, surtout pour la catégorie des 45-60 ans, est exponentiel. Les cadres et professions libérales représentant le gros des troupes. L'élasticité à la transformation de l'espace n'est pas infinie, pourra-t-on encore la maîtriser ?

Il faut rompre avec les comportements précédents, oublier l'approche républicaine qui omet de s'adresser à ceux qui « font » le littoral au quotidien, affirme Catherine Bersani. Dominé par une vision administrative, voire technocratique, le littoral pâtit d'un affrontement stérile entre la protection et l'aménagement. Devant la spéculation foncière et la dégradation de certains sites, l'Etat a mis en place des instances régulatrices plus ou moins autoritaires, comme la « Loi Littoral » ; « le Conservatoire du Littoral ». Or, il est temps de redonner - dans le cadre des lois, règlements et procédures nationaux- leur pleine compétence citoyenne à ceux qui vivent sur le territoire ; de privilégier une gestion intégrée plus professionnelle et plus respectueuse de la nature, de fédérer les efforts au bon niveau. Cette attitude nouvelle s'inscrit d'ailleurs dans le droit fil de la décentralisation, relève Catherine Bersani, qui insiste sur le bien-fondé de cette « révolution copernicienne » dans la gouvernance et le mode de décision. Le Conseil National du Littoral, qui exercera une mission de vigilance sur l'état du littoral de la France, associera les acteurs politiques et économiques sur le terrain avec les instances nationales compétentes et les représentants de la société civile. Il reste à souhaiter que cette approche novatrice et pragmatique fasse l'unanimité, prouve son efficacité et inverse la tendance. Ainsi, s'éloignerait la crainte de voir le littoral se transformer en patrimoine en péril !

ENCADRE :

DIX MESURES POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

- 1) Donner aux collectivités territoriales les moyens d'une maîtrise foncière globale.
- 2) Renforcer les moyens de l'action locale pour la sauvegarde du « Tiers Sauvage »
- 3) Mettre en réseau les dispositifs scientifiques d'observation, de recherche et de formation et d'information
- 4) Affirmer le patrimoine littoral, matériel et immatériel, vecteur premier d'une identité vivante
- 5) Valoriser l'économie maritime et littorale
- 6) Reconnaître à l'agriculture et à la conchyliculture littorale un privilège foncier contre des obligations d'excellence
- 7) Arrimer résolument la politique portuaire aux atouts du littoral
- 8) Faire le choix d'une politique à forte valeur ajoutée pour la filière nautique et d'une politique coordonnée du tourisme et des loisirs
- 9) Renouveler le cadre de la gouvernance pour le littoral
- 10) Créer un Conseil National du Littoral.